



KPMG SA
480 avenue du Prado
13008 Marseille

ASSOCIATION D'AIDE JEUNES TRAVAILLEURS (AAJT)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
ASSOCIATION AIDE JEUNES TRAVAILLEURS (AAJT)
3, rue Palestro - 13003 Marseille

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
480 avenue du Prado
13008 Marseille

ASSOCIATION D'AIDE JEUNES TRAVAILLEURS (AAJT).

3, rue Palestro - 13003 Marseille

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de l'ASSOCIATION D'AIDE JEUNES TRAVAILLEURS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION D'AIDE JEUNES TRAVAILLEURS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 31 mai 2024

KPMG SA

Joëlle BOUCHARD

Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS – ANC 2018-06 et ANC 2019-04

Dossier : 00 - AAJT CONSOLIDE - Périodes de 01/2023 à 12/2023

ACTIF	BRUT 2023	Amortissements et dépréciations	NET 2023	NET 2022
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	407 421	279 772	127 649	92 982
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 655 940		1 655 940	1 655 940
Constructions	15 827 506	9 191 408	6 636 098	6 631 240
Installations techniques, matériels et outillage	279 312	212 419	66 893	71 620
Autres immobilisations corporelles	2 072 270	1 561 687	510 583	474 245
Immobilisations corporelles en cours	443 018		443 018	424 123
Avances et acomptes	1 600		1 600	1 600
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés	8 946		8 946	8 946
Prêts			-	
Autres immobilisations financières	206 066		206 066	209 856
ACTIF IMMOBILISE - Total I	20 902 079	11 245 286	9 656 793	9 570 552
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	1 800		1 800	1 800
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	259 191	24 320	234 871	569 309
Autres créances	612 290	-	612 290	778 015
Valeurs mobilières de placement	86 364		86 364	86 224
Disponibilités	4 334 577	-	4 334 577	2 735 446
Charges constatées d'avance	33 216	-	33 216	2 398
ACTIF CIRCULANT - Total II	5 327 437	24 320	5 303 117	4 173 191
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	26 229 516	11 269 606	14 959 910	13 743 743

BILAN PASSIF DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS – ANC 2018-06 et ANC 2019-04

Dossier : 00 - AAJT CONSOLIDE - Périodes de 01/2023 à 12/2023

PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Écarts de réévaluation	2 241 263	2 241 263
Réserves		
Réserves pour projet de l'entité	1 265 295	1 117 899
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	1 254 177	1 106 781
Autres réserves	2 492 719	1 863 727
Report à nouveau	66 479	284 013
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	- 66 479	- 284 013
Excédent ou déficit de l'exercice	252 607	398 588
Situation nette (sous total)	6 185 406	5 905 491
Subventions d'investissement	1 726 657	1 557 964
FONDS ASSOCIATIFS - Total I	7 912 063	7 463 454
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds dédiés	111 992	171 897
FONDS REPORTEES ET DEDIES - Total II	111 992	171 897
PROVISIONS		
Provisions pour risques	260 991	283 971
Provisions pour charges	58 206	71 310
PROVISIONS - Total III	319 197	355 282
DETTES		
Emprunts et dettes auprès établissement de crédit	4 931 679	3 824 771
Emprunts et dettes financières diverses	3 900	3 900
Avances et acomptes reçus sur commande	3 660	2 189
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	711 787	907 077
Dettes fiscales et sociales	747 008	786 793
Autres dettes	218 624	228 380
Charges constatées d'avance		
DETTES - Total IV	6 616 658	5 753 110
TOTAL GENERAL (I + II + III+ IV + V)	14 959 910	13 743 743

COMPTE DE RESULTAT DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS – ANC 2018-06 et ANC 2019-04
Dossier : 00 - AAJT CONSOLIDE - Périodes de 01/2023 à 12/2023

COMPTE DE RESULTAT		
	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	31 447	24 836
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	1 534 701	2 654 103
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	7 755 189	7 385 017
dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées	7 263 627	5 324 126
Versements des fondateurs ou consommation de la dotation		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	25 000	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	250 102	534 360
Utilisations des fonds dédiés	77 907	222 802
Autres produits	338	216
Total I	9 674 684	10 821 334
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Achats de matières premières et autres approvisionnement	38 644	21 696
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	3 992 965	4 671 765
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	518 001	538 439
Salaires et traitements	2 937 810	3 053 963
Charges Sociales	1 232 749	1 317 343
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	759 674	810 014
Reports en fonds dédiés	15 575	22 994
Autres charges	215 631	254 043
Total II	9 711 049	10 690 256
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-36 364	131 077

COMPTE DE RESULTAT DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS – ANC 2018-06 et ANC 2019-04
Dossier : 00 - AAJT CONSOLIDE - Périodes de 01/2023 à 12/2023

COMPTE DE RESULTAT		
	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	6 626	1 740
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total III	6 626	1 740
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	43 963	18 931
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total IV	43 963	18 931
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-37 337	-17 191
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-73 702	113 886
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	186 102	210 661
Sur opérations en capital	254 398	248 347
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	440 499	459 008
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	84 524	154 332
Sur opérations en capital	3 000	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	87 524	154 332
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	352 975	304 676
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	26 666	19 974
Total des produits (I+III+V)	10 121 809	11 282 082
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	9 869 202	10 883 494
EXCEDENT OU DEFICIT	252 607	398 588
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	11 000	14 634
Prestations en nature		
Bénévolat	96 856	144 298
TOTAL	107 856	158 932
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	11 000	14 634
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	96 856	144 298
TOTAL	107 856	158 932

ANNEXE aux comptes 2023 de l'Association d'Aide aux Jeunes Travailleurs

PREAMBULE

Annexe au bilan de l'AAJT avant répartition du résultat de l'exercice dont le total est de 14 959 910 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation s'établissent à 9 674 684 € et dégagent un excédent de 252 607 €.

L'exercice a duré 12 mois couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

OBJET SOCIAL ET PERIMETRE DES ACTIVITES DE L'AAJT

L'Association d'Aide aux Jeunes Travailleurs travaille depuis 70 ans à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Elle ancre son projet dans la tradition de l'Education Populaire et dans l'action sociale.

Son périmètre d'origine était la ville de Marseille. A la faveur du rapprochement avec l'association « Logis des Jeunes » à Vitrolles, celui-ci s'est élargi à cette commune.

Elle s'appuie sur différents établissements et services :

- Filière Hébergement - le CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) Marius Massias,
- Filière Asile - le CADA (Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile),
- Filière Enfance - la MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social) et l'AJM (Accompagnement des Jeunes Majeurs),
- Filière Habitat - les FJT (Foyers de Jeunes Travailleurs), les RS (Résidences Sociales), la BHAJ (Boutique Habitat Jeunes) et la Maison Relais.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Le résultat de l'AAJT se décompose de la façon suivante :

AAJT	Service	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart N-1	Ecart Budget	Evolution
1. DGF & PJ	1.1 MECS	-195 471	-96 625	-24 824	170 647	71 801	
	1.2 AJM	-2	2	3	5	1	
	2 CHRS	-36 388	0	-113 596	-77 208	-113 596	
	3. CADA	-356	-2	6 596	6 952	6 598	
Total pour 1. DGF & PJ		-232 217	-96 625	-131 821	100 396	-35 196	
2. Projets	Pool santé	98	-9 143	-11 668	-11 766	-2 525	
	SAS	8 020	0	0	-8 020	0	
Total pour 2. Projets		8 118	-9 143	-11 668	-19 786	-2 525	
3. Gestion propre	Habitat M	439 143	252 369	529 377	90 234	277 008	20,55%
	Habitat V	162 682	125 200	220 803	58 121	95 603	35,73%
	Siège	20 861	-207 510	-354 084	-374 944	-146 573	
Total pour 3. Gestion propre		622 686	170 058	396 096	-226 590	226 038	
Total général		398 588	64 291	252 607	-145 980	188 317	
ETP		91.30	96.28	85.26	-6.04	-11.02	

Dans cette présentation, le premier ensemble regroupe les activités pour lesquelles l'AAJT est en « Dotation Globale de Financement » (DGF) ou en « Prix de Journée » (PJ) et dont les budgets sont annuellement négociés avec les tutelles et dont les résultats sont possiblement repris deux ans après l'exercice concerné sous forme d'une augmentation ou d'une diminution de la dotation de fonctionnement annuelle.

Le déficit de 24 824 € sur le service MECS correspond à une sous-dotation de 96 625 € venue compenser un excédent de ce même service réalisé en 2021 et provisionné sur le Siège.

Le service d'Accompagnement des Jeunes Majeurs figure maintenant dans ce groupe car depuis le 01/09/2021, il est également financé dans le cadre d'une facturation à la journée.

Le déficit de 113 596 € sur le service CHRS correspond principalement à un dépassement de notre service de veille avec le passage d'un à deux veilleurs la nuit suite à la transformation du mode de prise en charge des usagers sur le collectif, non anticipé au budget.

Le second groupe est constitué de deux « Projets » :

- Le Pool Santé financé exclusivement par l'ARS au moyen d'une CPO négociée sur 4 ans.
- Le SAS qui faute de financements pérennes, a dû fermer ses portes au 31/12/2022.

Le troisième est celui des activités en gestion propre et dont elle gardera la totalité des excédents ou déficits.

La prime Ségur

Une prime compensatoire exceptionnelle bénéficiant aux personnels non éligibles au Ségur a été provisionnée sur 2023 car faisant partie de l'accord NAO 2023 négocié avec nos IRP, pour un montant total de 90 348 € et qui correspond à 2 196 € nets pour un salarié ayant travaillé à temps plein sur 12 mois en 2023 (183 € nets x 12). Cette prime vise à pallier une injustice et témoigne de la reconnaissance de l'utilité de tous au portage de notre mission sociale. Elle a été versée sur fonds propres en avril 2024.

PRINCIPES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Changement de méthode comptable

Notre entité n'a effectué aucun changement de méthode comptable.

Changements d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative

Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est à dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Un tableau des mouvements des immobilisations est joint en annexe.

Les frais accessoires sont les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la Direction.

Les frais d'acquisition des immobilisations sont inclus dans le coût d'acquisition des immobilisations. Ils comprennent les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'immobilisation.

Les amortissements pour dépréciation sont pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de la durée réelle d'utilisation des biens amortis.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Agencements Aménagement Terrain	25 ans
Installation Générales et Aménagements divers	20 ans
Matériel et outillage	10 ans
Matériel industriel	10 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier et Matériel de bureau et informatiques	3 à 5 ans

Les provisions pour risques et charges sont constituées lorsqu'un risque est avéré et l'estimation est réalisée à partir des éléments connus.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au bilan pour leur valeur d'achat.

Relevé du portefeuille au 31/12/2023 = 86 363,5 €.

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

Subventions d'investissement

En application du plan comptable général, les subventions d'équipement destinées à acquérir des immobilisations sont inscrites dans les comptes 13 présents au passif du bilan dans les fonds propres. Elles font l'objet d'un amortissement progressif enregistré dans le compte de résultat en produit exceptionnel. La durée d'amortissement est conforme à la durée fixée dans la convention d'attribution.

La reprise des subventions d'investissement qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations acquises au moyen de ces subventions.

Un tableau des mouvements des subventions d'investissement est joint en annexe

Fonds dédiés

La partie des ressources (subventions, etc.) versées par des financeurs ou des tiers pour des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pas pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard, est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés» avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés».

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produits au cours des exercices suivants dans le compte « Utilisation de fonds dédiés » au fur et à mesure de la réalisation des actions.

Un tableau des mouvements des fonds dédiés est joint en annexe.

Dans le cadre de la mise en œuvre de notre activité, nous avons recours au **bénévolat**.

Un tableau récapitulatif est joint en annexe.

Les cotisations des administrateurs sont comptabilisées au moment de l'encaissement. Elles confèrent la qualité de membre adhérent de l'association.

Autres informations du bilan :

Produits à recevoir et Charges à payer

Le principe de séparation des exercices a été respecté.

Détails des produits à recevoir

Divers produits à recevoir	104 702 €
Organismes sociaux (Ijss, aides...)	29 831 €
Divers	132 €

Détails des charges à payer

Provisions pour congés payés :	297 165 €
Provisions pour CET :	38 471 €
Provisions pour régularisation de salaire :	94 964 €
Diverses charges à payer :	20 105 €

Détails des charges constatés d'avance

Détails des Produits constatés d'avance

Néant

INFORMATIONS GENERALES COMPLEMENTAIRES**Rémunérations versées aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés.**

Conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi N°2006-586 du 23 mai 2006, qui est ici ainsi libellé:

"Les Associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 euros et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 euros doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres, dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature."

Il est ici indiqué que dans la situation de l'Association, il n'y pas lieu de publier les sommes versées aux trois cadres dirigeants bénévoles ou salariés.

En effet aucun des cadres de l'association n'a de pouvoir d'engagement de l'association et ils ne sauraient donc être considérés comme dirigeants.

Aucune somme ni aucun avantage en nature n'ont été accordés aux administrateurs de l'association.

ANALYSE DES EFFECTIFS**ETP 2023**

Cadres	12.7	14.9%
Agents de maîtrise	64.6	75.7%
Employés	8.0	9.4%
	85.3	

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Ils sont confiés à l'organisme AG2R et figurent au bilan en dette sociale au passif et en créance à l'actif (dans la mesure où ils ont effectivement été versés à AG2R) et – pour leur variation annuelle – en provision. La variation 2023 s'explique par un départ à la retraite.

Indemnité de départ à la retraite :

La convention collective appliquée dans l'association prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière en fonction de l'ancienneté de la personne dans la profession relevant de la convention collective du 15 mars 1966.

Cette provision est calculée en prenant en compte les indemnités acquises au 31/12/2023 (charges sociales incluses) et évaluées selon les droits spécifiés dans la convention collective à laquelle est rattaché le personnel.

Le calcul de la provision est pondéré par une table de mortalité et par le "turn-over" du personnel.

Le calcul des droits acquis linéairement par des salariés à la date de clôture après application des charges sociales, a été pondéré de la manière suivante :

- la probabilité de présence des salariés dans l'association lorsqu'ils auront atteint l'âge de départ à la retraite,
- du turn-over de l'effectif basé sur un turnover moyen réel constaté sur les 5 dernières années :
 - 20 % de turnover pour les moins de 50 ans,
 - 8 % de turnover pour les plus de 50 ans,
- la progression future des salaires de 2 % et du taux d'actualisation de 3,50 %,
- l'âge moyen de départ à la retraite fixé à 65 ans,
- le retrait des salariés ayant donné leur lettre de démission à la date de l'étude.

La provision pour indemnité de départ à la retraite s'élève à 58 206 € au 31/12/2023.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Facturation à l'activité sur la MECS

Historiquement nous recevions chaque mois notre Dotation Globale de financement versée linéairement quel que soit le niveau d'activité réalisé. Cela a changé au 1er janvier 2024 car depuis cette date nous ne sommes payés que si nous envoyons une facture retraçant notre activité. Le prix de journée se base sur un taux d'occupation de 98%, ce qui met notre trésorerie en tension.

Nouveau logiciel de gestion des comptes usagers (UBLO) mise en place sur 2024 pour la gestion locative de Marseille et de Vitrolles et mise en place sur 2024 pour la gestion des comptes usagers de notre gestion contrôlée.

Tableau des Immobilisations

Dossier : 00 - AAJT CONSOLIDE - Périodes de : 01/2023 à 12/2023

Immobilisations	Valeur Brute Début d'Exercice 2023	Acquisitions de l'Exercice 2023	Diminut. Résultant des Sorties Exercice 2023	Immobilisations au au 31 Décembre 2023
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val	0	0	0	0
Droit au bail	0	0	0	0
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	296 376	111 045	0	407 421
20800001 AUTRES IMMO. INCORPORELLES	173 706	111 045	0	284 750
20800003 FRAIS D'ETABLISSEMENT/CONSTITUTION	122 671	0	0	122 671
Comptes ""Immobilisations incorporelles"" non prévus dans le plan comptable	0	0	0	0
Total Immobilisations incorporelles (I) :	296 376	111 045	0	407 421
Immobilisations corporelles :				
Terrains	1 655 940	0	0	1 655 940
21100000 TERRAINS	1 655 940	0	0	1 655 940
Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0
Constructions	15 302 108	525 398	0	15 827 506
21310001 BATIMENTS	5 633 490	255 202	0	5 888 693
21350001 INSTALLATION AGENCEMENT	9 668 618	270 196	0	9 938 813
Constructions sur sol d'autrui	0	0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels	271 133	8 179	0	279 312
21510001 INST. COMP. CUISINE CTC	120 622	0	0	120 622
21530001 INST. SPE. LITERIE	42 602	0	0	42 602
21540001 MATERIEL ET OUTILLAGE	107 910	8 179	0	116 089
Autres immobilisations corporelles :	1 904 461	167 809	0	2 072 270
Installations générales, agencements, aménagements divers	221 760	73 002	0	294 762
21810001 INST. AGENCEMENTS DIVERS	221 760	73 002	0	294 762
Matériel de transport	51 593	1 557	0	53 150
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	51 593	1 557	0	53 150
Matériel de bureau et matériel informatique	621 306	58 628	0	679 933
21830001 MAT. BUREAU ET INFORM.	621 306	58 628	0	679 933
Mobilier	1 009 803	34 622	0	1 044 425
21840001 MOBILIER LOGEMENTS/HEBERGEMENTS	623 384	33 122	0	656 506
21840002 MOBILIER BUREAUX	284 903	0	0	284 903
21840003 MOBILIER LOCATION DE SALLES	100 559	0	0	100 559
21840004 MOBILIER CTC	957	1 500	0	2 457
Cheptel	0	0	0	0
Emballages récupérables	0	0	0	0
Comptes ""Immobilisations corporelles"" non prévus dans le plan comptable	0	0	0	0
Total Immobilisations corporelles (II) :	19 133 642	701 386	0	19 835 028

Immobilisations mises en concession (III) :	0	0	0	0
Immobilisations en cours :				
Immobilisations corporelles en cours	424 123	425 543	406 648	443 018
23180000 AUTRES IMMO. CORPORELLES EN COURS	424 123	425 543	406 648	443 018
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	1 600	0	0	1 600
23800000 AVANCES ACOMPTES SUR COMMANDES	1 600	0	0	1 600
Comptes ""Immobilisations en cours"" non prévus dans le plan comptable	0	0	0	0
Total Immobilisations en cours (IV) :	425 723	425 543	406 648	444 618
Entreprises liées - Parts et créances (V) :	0	0	0	0
Participations et créances rattachées à des participations :				
Titres de participation	0	0	0	0
Autres formes de participation	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Créances rattachées à des sociétés en participation	0	0	0	0
Versements restant à effectuer sur titres de participation non libérés	0	0	0	0
Comptes ""Participations et créances rattachées à des participations"" non prévus dans le plan comptable	0	0	0	0
Total Participations et créances rattachées à des participations (VI) :	0	0	0	0
Autres immobilisations financières :	0	0	0	0
Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activ. de portef. (droit de propriété)	8 946	0	0	8 946
27100001 TITRES IMMOBILISES DE PROPRIETE	8 946	0	0	8 946
Titres immobilisés (droit de créance)	0	0	0	0
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
27400001 PRET UNICIL	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements versés	209 856	13 479	17 269	206 066
27500001 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	31 426	0	0	31 426
27500002 IFC AG2R	73 164	0	12 050	61 114
27500003 PEEC 1%	105 267	13 479	5 219	113 526
Autres créances immobilisées	0	0	0	0
Actions propres ou parts propres	0	0	0	0
Versements restant à effectuer sur titres immobilisés non libérés	0	0	0	0
Comptes ""Autres immobilisations financières"" non prévus dans le plan comptable	0	0	0	0
Total Autres immobilisations financières (VII) :	218 802	13 479	17 269	215 012
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	20 074 544	1 251 453	423 917	20 902 079

Tableau des Amortissements

Dossier : 00 - AAJT CONSOLIDE - Périodes de : 01/2023 à 12/2023

Amortissements	Amortissements Début d'Exercice 2023	Augmentations 2023	Diminutions 2023	Amortissements Fin d'Exercice 2023
Amortissements des Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	203 394	76 378	0	279 772
28080001 AMORT. AUTRES IMMO. INCORPORELLES	80 724	76 378	0	157 101
28080003 AMORT. FRAIS D'ETABL./CONSTITUT°	122 671	0	0	122 671
Comptes ""Immobilisations incorporelles"" non prévus dans le plan comptable				
Total Amortissements Immobilisations incorporelles (I) :	203 394	76 378	0	279 772
Amortissements des Immobilisations corporelles :				
Terrains de gisement				
Agencements et aménagements de terrains				
Constructions	8 670 868	520 540	0	9 191 408
28131001 AMORT. BATIMENTS	3 747 602	161 680	0	3 909 282
28135001 AMORT. INSTALLATION AGENCEMENT	4 923 266	358 860	0	5 282 126
Constructions sur sol d'autrui				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	199 513	12 906	0	212 419
28151001 AMORT. INST. COMP. CUISINE CTC	101 929	3 109	0	105 039
28153001 AMORT. INST. SPE. LITERIE	32 745	2 378	0	35 123
28154001 AMORT. MATERIEL ET OUTILLAGE	64 839	7 419	0	72 258
Autres immobilisations corporelles :	1 430 216	131 471	0	1 561 687
Installations générales, agencements, aménagements divers	62 355	31 173	0	93 528
28181001 AMORT. INST. AGENCEMENTS DIVERS	62 355	31 173	0	93 528
Matériel de transport	43 464	3 207	0	46 671
28182000 AMORT. MATERIEL DE TRANSPORT	43 464	3 207	0	46 671
Matériel de bureau et matériel informatique	548 299	47 449	0	595 748
28183001 AMORT. MAT. BUREAU ET INFORM.	548 299	47 449	0	595 748
Mobilier	776 099	49 641	0	825 741
28184001 AMORT. MOBILIER LOGE/HEBER	433 022	42 073	0	475 095
28184002 AMORT. MOBILIER BUREAUX	282 294	857	0	283 151
28184003 AMORT. MOBILIER LOCATION DE SALLES	59 826	6 494	0	66 320
28184004 AMORT. MOBILIER CTC KFETE	957	217	0	1 174
Cheptel				
Emballages récupérables				
Comptes ""Immobilisations corporelles"" non prévus dans le plan comptable				
Total Amortissements Immobilisations corporelles (II) :	10 300 598	664 917	0	10 965 514
Amortissements Immobilisations mises en concession (III) :	0			0
TOTAL GENERAL (I+II+III)	10 503 992	741 294	0	11 245 286

AC - Provisions pour risques et charges

Dossier : 00 - AAJT CONSOLIDE - Périodes de : 01/2023 à 12/2023

Provisions pour risques et charges	Montant au 31/12/2022	Augmentations 2023	Diminutions 2023	Montants au 31/12/2023
Provisions pour risques et charges				
151 - Provisions pour risques	283 971	0	22 980	260 991
dont provisions pour litige (c/1511)	283 971	0	22 980	260 991
dont provisions pour garanties données aux usagers (c/1512)				
dont provisions pour pertes sur marchés à terme (c/1513)				
dont provisions pour amendes et pénalités (c/1514)				
dont provisions pour perte de change (c/1515)				
dont autres provisions pour risques (c/1518)				
dont provisions pour risques d'emploi (c/1516)				
152 - Provisions pour charges sur legs ou dotations	0	0	0	0
153 - Provisions pour pensions et obligations similaires (retraite...)	71 310		13 104	58 206
155 - Provisions pour impôts (établissements privés)				
157 - Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices				
dont provisions pour grosses réparations (c/1572)				
158 - Autres provisions pour charges				
dont provisions pour rémun. pers. handicapées (c/1581)				
dont autres provisions pour charges (c/1588)				
TOTAL GENERAL	355 282	0	36 085	319 197
Prov. pour risques et charges (c/151, 152, 153, 155, 157, 158 et c/6815 et 7815)	-355 282	0	-36 085	-319 197
15110000 PROVISION POUR LITIGES	-283 971		-22 980	-260 991
15300000 PROVISIONS PENSIONS / RETRAITE	-71 310		-13 104	-58 206
68150000 DAP POUR RISQUE ET CHG D'EXPL				0
78150000 REPRISE SUR PROV RISQUES ET CHARGES				0
Comptes de provisions (15) pour risques et charges non pris en compte				

AC Etat des Échéances des Créances et des Dettes	
Dossier : 00 - AAJT CONSOLIDE - Périodes de : 01/2023 à 12/2023	
9	
Libellé	Montant brut
CREANCES (a)	
Créances de l'actif immobilisé :	
Créances rattachées à des participations(25-26)	
Prêts (274)	0
Dépôts et Cautionnements versés	31 426
Autres immobilisations financières (271à 275, etc)	183 586
Créances de l'actif circulant :	
Créances clients et comptes rattachés (411 à 418)	259 191
Autres créances clients (4096,4097, etc)	
Personnel et comptes rattachés (421, 425)	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 CPAM et 4387)	32 873
Etat et autres collectivités publiques (44 DGF et subventions)	462 060
Autres	117 357
Charges constatées d'avance (486)	33 216
TOTAL CREANCES	1 119 708
DETTES (b)	
Emprunts obligataires convertibles (161)	
Autres emprunts obligataires (163)	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (164 ..)	2 790 294
Emprunts et dettes financières divers (165...-17)	3 900
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (401,403,408)	711 787
Personnel et comptes rattachés (421,)	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)	424 086
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	45 181
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (269,279,404,405)	
Autres dettes (solde créditeur 409, 41, 45, 46, ...)	218 624
Produits constatés d'avance (487)	
TOTAL DETTES	4 193 871

AC - Capitaux propres

Dossier : 00 - AAJT CONSOLIDE - Périodes de : 01/2023 à 12/2023

Capitaux propres	Montant net 31/12/2022	Augmentations 2023	Diminutions 2023	Montant net 31/12/2023
FONDS PROPRES	3 380 214	14 413 682	13 384 687	4 010 621
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves	2 981 626	823 855	47 468	3 758 014
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	398 588	13 589 827	13 337 219	252 607
Total fonds propres	3 380 214	14 413 682	13 384 687	4 010 621
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	4 083 240	466 015	647 814	3 901 442
Fonds associatifs avec droit de reprise :				
Apports				
Legs et donations				
Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	284 013	13 410	363 901	-66 479
Ecart de réévaluation	2 241 263			2 241 263
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	1 557 964	452 606	283 912	1 726 657
Provisions réglementées				
Total autres fonds associatifs	4 083 240	466 015	647 814	3 901 442
TOTAL GENERAL	7 463 454	14 879 697	14 032 501	7 912 063
(1) Le montant net au 31/12/N ne prend pas en compte le résultat N-1				

ANNEXE FONDS DEDIES AU 31/12/2023

Dossier : 00 - AAJT CONSOLIDE - Périodes de 01/2023 à 12/2023

		UTILISATION			A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		
VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	Désignations	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	MONTANT GLOBAL	DONT REMBOURSEMENTS	Provisions Fonds dédiés	MONTANT GLOBAL	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
	CHRS: DDETS CPOM	5 000	5 000			0	
	MECS: CD13 Dif revalorisation point + coeff 2022	4 876	4 876			0	
	AJM: CD13 résultats de 2018 à 2022	142 067	47 664	0	0	94 403	
Subventions d'exploitation	° Résultats AJMM 2018 - 2019	0	0			0	
	° Résultats AJMV 2018 - 2019	23 493				23 493	
	° Résultat AJMM 2020	43 570				43 570	
	° Résultat AJMV 2020	-17 030				-17 030	
	* Excédent de facturation 2021	60 362				60 362	
	* Reprise d'excédent 2021	31 670				31 670	
	° Résultat 2022	2			0	2	
	° Résultat 2023		47 664			-47 664	
	CADA: subvention ascenseur Beaujour (TVA)	0	0		2 015	2 015	
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public		19 954	14 883		10 504	15 575	
TOTAL		171 897	72 423	0	12 519	111 992	

AC - Subventions d'investissement

Dossier : 00 - AAJT CONSOLIDE - Périodes de : 01/2023 à 12/2023

Subventions d'investissement	Subventions d'invest. au 31/12/2022 (1)	Augmentations 2023 (2)	Diminutions 2023 (3)	Subventions reçues dans l'année (2)-(3)	Subv. d'invest. au 31/12/2023 (1)+(2)-(3)	Contrôle subv. d'investissement 2023
Subventions d'équipement (c/131 et 1391)	1 557 964	452 606	283 912	168 694	1 726 657	1 726 657
Etat	682 540	379 725	113 893	265 832	948 372	948 372
13110001 SUB.I REHABILITATION	75 000	0	0	0	75 000	75 000
13110002 SUB.I ANAH 330148€	0	0	0	0	0	0
13110003 SUB.I DDCS PLACE SUP CADA	27 500	0	27 500	-27 500	0	0
13110004 SUB.I DDCS MOBILIER CADA	14 031	0	0	0	14 031	14 031
13110005 SUB.I DDCS Ascenseur CADA 2022	24 177	0	2 015	-2 015	22 162	22 162
13110006 SUB.I ANAH22-24 1053902€	701 677	352 225	0	352 225	1 053 902	1 053 902
13911001 SUB.I REHABILITATION	-68 515	0	2 163	-2 163	-70 677	-70 677
13911002 SUB.I ANAH 330148€	0	0	0	0	0	0
13911003 SUB.I DDCS PLACE SUP CADA	-27 500	27 500	0	27 500	0	0
13911004 SUB.I DDCS CADA MOBILIER	-8 419	0	2 806	-2 806	-11 225	-11 225
13911005 SUB.I DDCS Ascenseur CADA 2022	-1 477	0	1 477	-1 477	-2 955	-2 955
13911006 SUB.I ANAH22-24 1053902€	-53 934	0	77 932	-77 932	-131 866	-131 866
Région	125 506	0	24 434	-24 434	101 072	101 072
13120001 SUB.I CR AUG/DUP	0	0	0	0	0	0
13120002 SUB.I CR REHAB CHB ESC	50 000	0	0	0	50 000	50 000
13120003 SUB.I CR JOU 391253.40€	391 253	0	0	0	391 253	391 253
13120004 SUB.I CR KFETE RENOVATION	30 000	0	0	0	30 000	30 000
13120005 SUB.I CR KFETE MATERIEL	15 000	0	0	0	15 000	15 000
13912001 SUB.I CR AUG/DUP	0	0	0	0	0	0
13912002 SUB.I CR REHAB CHB ESC	-25 000	0	2 500	-2 500	-27 500	-27 500
13912003 SUB.I CR JOU 391253.40€	-317 747	0	18 934	-18 934	-336 681	-336 681
13912004 SUB.I CR KFETE RENOVATION	-12 000	0	2 000	-2 000	-14 000	-14 000
13912005 SUB.I CR KFETE MATERIEL	-6 000	0	1 000	-1 000	-7 000	-7 000
Département	80 680	0	15 827	-15 827	64 853	64 853
13130001 SUB.I CD 181373€	0	0	0	0	0	0
13130002 SUB.I CD JOU 296148€	296 148	0	0	0	296 148	296 148
13130003 SUB.I CD SALLES ESC	29 900	0	0	0	29 900	29 900
13913001 SUB.I CG AUG/DUP	0	0	0	0	0	0
13913002 SUB.I CG JOU 296148€	-240 510	0	14 332	-14 332	-254 841	-254 841
13913003 SUB.I CD SALLES ESC	-4 859	0	1 495	-1 495	-6 354	-6 354
Commune	104 799	0	22 006	-22 006	82 793	82 793
13140001 SUB.I VILLEMARS JOU 430000€	423 638	0	0	0	423 638	423 638
13140002 SUB.I VILLEMARS SALLES ESC 30100€	30 100	0	0	0	30 100	30 100
13914001 SUB.I VILLEMARS JOU 430000€	-344 048	0	20 501	-20 501	-364 549	-364 549
13914002 SUB.I VILLEMARS SALLES ESC 30100€	-4 891	0	1 505	-1 505	-6 396	-6 396
Collectivités publiques	283 961	0	73 144	-73 144	210 817	210 817
13150001 SUB.I MPM AUG/DUP	0	0	0	0	0	0
13150002 SUB.I MPM AUG/DUP	0	0	0	0	0	0
13150003 SUB.I MPM PLAI JOU 1098650€	1 098 650	0	0	0	1 098 650	1 098 650
13150004 SUB.I MPM FONCIER JOU 240800€	240 800	0	0	0	240 800	240 800
13150005 SUB.I MPM THPE ENR JOU 172000€	172 000	0	0	0	172 000	172 000
13915001 SUB.I MPM AUG/DUP	0	0	0	0	0	0
13915002 SUB.I MPM AUG/DUP	0	0	0	0	0	0
13915003 SUB.I MPM PLAI JOU 1098650€	-892 295	0	53 168	-53 168	-945 464	-945 464
13915004 SUB.I MPM FONCIER JOU 240800€	-195 541	0	11 652	-11 652	-207 193	-207 193
13915005 SUB.I MPM THPE ENR JOU 172000€	-139 653	0	8 324	-8 324	-147 977	-147 977
Entreprises publiques	61 147	0	7 274	-7 274	53 873	53 873
13160001 SUB.I CAF MOBILIER LDJ	37 164	0	0	0	37 164	37 164
13160002 SUB.I CAF KFETE	32 482	0	0	0	32 482	32 482
13160003 SUB.I CAF LOCATIONS DE SALLES	20 000	0	0	0	20 000	20 000
13916001 SUB.I CAF MOBILIER LDJ	-12 509	0	4 109	-4 109	-16 618	-16 618
13916002 SUB.I CAF KFETE	-12 990	0	2 165	-2 165	-15 155	-15 155
13916003 SUB.I CAF LOCATIONS DE SALLES	-3 000	0	1 000	-1 000	-4 000	-4 000
Entreprises et organismes privés	219 331	72 881	27 334	45 547	264 878	264 878
13170001 SUB.I FDF MOBILIER LDJ	14 000	0	0	0	14 000	14 000
13170002 SUB.I FONDA° MACIF LDJ	10 000	0	0	0	10 000	10 000
13170003 SUB.I FONDA° JM BRUNEAU LDJ	10 000	0	0	0	10 000	10 000
13170004 SUB.I FONDA° JM BRUNEAU CHRS	10 000	10 000	0	10 000	20 000	20 000
13170006 SUB.I FONDA° BTP CHRS	110 000	0	0	0	110 000	110 000
13170007 SUB.I FONDA° VINCI CHRS	12 000	0	0	0	12 000	12 000
13170008 SUB.I ST GOBAIN CHRS	68 495	62 881	0	62 881	131 376	131 376
13170009 SUB.I EIFFAGE CHRS	15 000	0	0	0	15 000	15 000
13917001 SUB.I FDF MOBILIER LDJ	-5 600	0	1 400	-1 400	-7 000	-7 000
13917002 SUB.I FONDA° MACIF LDJ	-4 000	0	1 000	-1 000	-5 000	-5 000
13917003 SUB.I FONDA° JM BRUNEAU LDJ	-4 000	0	1 000	-1 000	-5 000	-5 000
13917004 SUB.I FONDA° JM BRUNEAU CHRS	-769	0	1 111	-1 111	-1 880	-1 880
13917006 SUB.I FONDA° BTP CHRS	-8 455	0	12 217	-12 217	-20 672	-20 672
13917007 SUB.I FONDA° VINCI CHRS	-922	0	1 333	-1 333	-2 255	-2 255
13917008 SUB.I ST GOBAIN CHRS	-5 265	0	7 607	-7 607	-12 872	-12 872
13917009 SUB.I EIFFAGE CHRS	-1 153	0	1 666	-1 666	-2 819	-2 819
Autres	0	0	0	0	0	0
- dont taxe d'apprentissage	0	0	0	0	0	0
TOTAL Subventions d'équipement	1 557 964	452 606	283 912	168 694	1 726 657	1 726 657
Autres subventions d'investissement (c/138 et 1398)						
Etat	0	0	0	0	0	0
Région	0	0	0	0	0	0
Département	0	0	0	0	0	0
Commune	0	0	0	0	0	0

Collectivités publiques	0	0	0	0	0	0
Entreprises publiques	0	0	0	0	0	0
Entreprises et organismes privés	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0
- dont taxe d'apprentissage	0	0	0	0	0	0
TOTAL Autres subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-
TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 557 964	452 606	283 912	168 694	1 726 657	1 726 657
- dont taxe d'apprentissage	0	0	0	0	0	0
Quote-part des subv. d'invest. virée au résultat de l'exerc. (c/777)	248 347	254 398	0	254 398	502 744	502 744
77700000 QP SUB.I.RESULTATS EXCEPTIONNELS	248 347	254 398	0	254 398	502 744	502 744
Sous comptes 13 hors plan comptable	0	0	0	0	0	0

DGF + SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

FINANCEUR	LIBELLE	2023	2022
DDETS	DDETS : Dotation globale CHRS	1 603 440	1 522 383
	DDETS : Dotation globale CADA	701 348	665 090
	DDETS : AGLS Fontblanche	14 835	12 200
	DDETS : Fonctionnement Maison Relais	199 290	195 510
	DDETS : SAS Extension	0	166 190
	DDETS : AGLS HABM	40 810	40 812
	DDETS : AGLS HABV	34 102	32 180
	DDETS : Plan Pauvreté	0	14 404
TOTAL DDETS		2 593 825	2 648 769
CONSEIL REGIONAL	CR : Inter médiation locative	20 000	20 000
TOTAL CR		20 000	20 000
CONSEIL DEPARTEMENTAL	CD : ASC Logements provisoires	14 225	14 225
	CD : Fonctionnement AJMV	297 249	330 198
	CD : Fonctionnement AJMM	1 274 153	1 051 838
	CD : Dotation globale MECS	3 194 428	2 961 648
TOTAL CD		4 780 055	4 357 908
VILLE DE MARSEILLE	SUB. VILLEMARS BHAJ	35 000	40 000
TOTAL VILLE DE MARSEILLE		35 000	40 000
ARS	ARS : Action PRAPS	130 000	138 696
TOTAL ARS		130 000	138 696
ACTION LOGEMENT	ACTION LOGEMENT : BHAJ et HABM	3 300	4 638
TOTAL ACTION LOGEMENT		3 300	4 638
CAF	CAF : Prestation Socio-éducative HABM+HABV	178 796	164 345
TOTAL CAF		178 796	164 345
FONJEP	FONJEP : Poste HABM + HABV	14 214	10 661
TOTAL FONJEP		14 214	10 661
TOTAUX		7 755 189	7 385 017

AC - Paiement des Subventions

Dossier : 00 - AAJT CONSOLIDE - Périodes de : 01/2023 à 12/2023 Compte 44110000 à 44174711

BILAN DES SUBVENTIONS

COMPTE	LIBELLE	CUMUL PERIODE		SOLDE PERIODE	
		DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT
44110000	SUB.I A RECEVOIR	797 944	558 951	238 993	0
44173101	DGF DDCS CHRS	1 635 315	1 635 315	0	0
44173102	DGF DDCS CADA	705 004	705 004	0	0
44173103	SUB. FONJEP HAB.*	21 321	21 321	0	0
44173301	DGF CD MECS	6 137 181	6 137 181	0	0
44173601	SUB. CAF PSE HAB.*	203 012	149 373	53 639	0
44174102	SUB. DDCS RS FON	13 599	13 599	0	0
44174103	SUB. DDCS MR FON	199 290	199 290	0	0
44174107	SUB. CAF AGLS HAB.M	44 842	44 842	0	0
44174108	SUB. CAF AGLS HAB.V	34 102	34 102	0	0
44174201	SUB. CR INTERMEDIATION LOCATIVE	39 489	19 489	20 000	0
44174301	SUB. CD13 ASC BHAJ	21 338	14 225	7 113	0
44174302	SUB. CD13 AJM.V	322 134	296 667	25 467	0
44174303	SUB. CD13 AJM.M	1 404 252	1 302 535	101 717	0
44174401	SUB. VILLEMARS BHAJ	75 000	60 000	15 000	0
44174402	SUB. VILLEVITR HABV	14 835	14 835	0	0
44174501	SUB. ARS ACTION PRAPS	119 167	119 167	0	0
44174701	SUB. GIC ACTION LOGEMENT	19 038	19 038	0	0
TOTAUX		11 806 862	11 344 934	461 928	-

AC -Produits & Charges Exceptionnels

Dossier : 00 - AAJT CONSOLIDE - Périodes de : 01/2023 à 12/2023 - Comptes 67180001 & 77180001

PRODUITS & CHARGES EXCEPTIONNELS

Produits/Pertes Exceptionnels	CUMUL PERIODE		SOLDE PERIODE		Totaux
	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	
67 - Pertes excetionnelles	10 776	0	-10 776	0	-10 776
OPTIMUM - Mission économies RH	7 807	0	-7 807		-7 807
REGUL CAUTIONS BHAJ, LDJ, MR	2 260	0	-2 260		-2 260
TP CAF	388	0	-388		-388
PERTE usager MR - écart solde	254	0	-254		-254
PERTE SUR AVANCE	45	0	-45		-45
ECART DE CAISSE MECS D	21	0	-21		-21
7718 - Produits exceptionnels	0	45 242	0	45 242	45 242
Doublon versement Ségur T1 2023 CD13 AJM	0	29 820		29 820	29 820
AJUST CAUTIONS	0	12 285		12 285	12 285
Regul créance irrécouvrable HETTAK BHAJ		1 878		1 878	1 878
Buvette participative Vitrolles	0	440		440	440
AMP Prevention Gestion des déchets	0	401		401	401
Franchise AS Siège	0	300		300	300
OPTIMUM - Mission économies RH	0	71		71	71
Rem chèque SOUFFOU BHAJ		42		42	42
Remboursement OPCO formation E. NKENG		5		5	5
TOTAUX	10 776	45 242	- 10 776	45 242	34 466

AC - Produits & Charges sur Exercices Antérieurs					
Dossier : 00 - AAJT CONSOLIDE - Périodes de : 01/2023 à 12/2023 - Comptes 67180002 & 77180002					
PRODUITS & CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS					
Produits/Charges Exerc. Ant	CUMUL PERIODE		SOLDE PERIODE		Totaux
	LIBELLE	DEBIT	CREDIT	DEBIT	
67180002 - Charges sur ex ant	73 748	0	-73 748	0	-73 748
Regul taxe foncière Phocéén logirem 2019-2021	19 618		-19 618	0	-19 618
Loyer mairie de Vitrolles 2021	15 000		-15 000	0	-15 000
factures 2022: AEJ, ELSE, ARTE, interprètes, CRESS	10 535		-10 535		-10 535
ICNE antérieurs	8 356		-8 356		-8 356
Regul réserve de compensation CD13 MECS	7 306		-7 306		-7 306
Regul point Intérim Solidaire	4 521		-4 521		-4 521
Regul provision résultat MECS CD13	1 843		-1 843		-1 843
Regul TP CAF	1 508		-1 508		-1 508
Regul prévoyance	1 472		-1 472		-1 472
regul CPAM FAUVELLE	857		-857		-857
Regul Optimum salariés logés	800		-800		-800
regul compte usager LDJ	651		-651		-651
Regul solde Action Logement 2022	528		-528		-528
Regul subvention CR BHAJ 2022	511		-511		-511
annulation chèque	244		-244	0	-244
77180002 - Produits sur ex ant	0	140 860		140 860	140 860
ASP aide exceptionnelle énergie 2022 gestionnaires		42 624		42 624	42 624
Regul Optimum URSSAF Audit	0	15 491		15 491	15 491
Regul charges 2022	0	13 747		13 747	13 747
CAF PSE LDJ	0	9 089		9 089	9 089
annulation chèque	0	7 668		7 668	7 668
Ecrêtement regul taxe OETH		6 735		6 735	6 735
Regul prévoyance 2022		5 925		5 925	5 925
Action logement solde 2022 HABM		5 320		5 320	5 320
Commissions chèques énergie 2019-2022		4 968		4 968	4 968
Regul facturation FONCIA 3% cotisation BHAJ		4 349		4 349	4 349
Point 2022 CHRS	0	3 977		3 977	3 977
Fonjep 2022 HABM	0	3 554		3 554	3 554
Avances MECS 2023		3 171		3 171	3 171
Regul SEMM T4 2022	0	2 830		2 830	2 830
Annulation travaux Thubaneau		1 969		1 969	1 969
Remboursement SHAM sinistre MEDAN		1 870		1 870	1 870
IS Alma 2022	0	1 527		1 527	1 527
Remboursement AMP transport		1 372		1 372	1 372
Regul ISTYA 2016-2022	0	1 140		1 140	1 140
Doublon allocation AJM KAMOUN		863		863	863
TP AGIRC-ARCO 2022 SAS		844		844	844
Annulation cotisations ALID 2020-21-22		530		530	530
TP subv URCLAJJ 2022	0	300		300	300
Regul asso oxygene	0	183		183	183
Regul compte usager MR	0	143		143	143
Regul compte usager BHAJ	0	136		136	136
Remboursement canal +		130		130	130
Regul CPAM 2022		112		112	112
Regul compte usager ALMA	0	111		111	111
Point 2022 CADA	0	102		102	102
Regul compte usager LDJ	0	80		80	80
TOTAUX	73 748	140 860	- 73 748	140 860	67 112

AC -Transferts de charges

Dossier : 00 - AAJT CONSOLIDE - Périodes de : 01/2023 à 12/2023 - Comptes 77180001 & 7910008

TRANSFERTS DE CHARGES

TRANSFERTS DE CHARGES		CUMUL PERIODE		SOLDE PERIODE		Totaux
COMPTE	LIBELLE	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	
77180001	PROD. EXCEP. DE GESTION	0	45 241	0	45 241	-45 241
77180002	PROD. SUR EXERCICE ANTERIEUR	0	140 860	0	140 860	-140 860
77700000	QP SUB.I RESULTATS EXCEPTIONNELS	0	254 398	0	254 398	-254 398
78150000	REPRISE SUR PROV RISQUES ET CHARGES	0	79 521	0	79 521	-79 521
78940000	UTILISATI FONDS DEDIES DGF	0	57 540	0	57 540	-57 540
78950001	UTILISATI FONDS DEDIES CONTRIB ORGA	0	20 367	0	20 367	-20 367
79100001	TRANSFERT DE CHARGES (eau laverie)	0	5 074	0	5 074	-5 074
79100002	AVANTAGES EN NATURE (logement)	0	3 742	0	3 742	-3 742
79100003	ASP CONTRATS AIDES	0	27 238	0	27 238	-27 238
79100004	INDEMN. VOLONTAIRES CIVIQUES	0	1 950	0	1 950	-1 950
79100006	CHORUM PREVOYANCE COMPL.	10 729	27 761	0	17 032	-17 032
79100007	REMBT. ASSURANCES	0	7 502	0	7 502	-7 502
79100008	REMBT. UNIFAF	0	108 044	0	108 044	-108 044
TOTAUX		10 729	779 238	-	768 508	- 768 508

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2023	Exercice 2022		Exercice 2023	Exercice 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales Réalisées en France Réalisées à l'étranger	107 856	158 932	1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public Bénévolat Prestations en nature Dons en nature	96 856 11 000	144 298 14 634
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds					
3 - Contributions volontaires au fonctionnement					
TOTAL	107 856	158 932	TOTAL	107 856	158 932

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public:

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	19 954	11 994
(-) Utilisation	14 883	3 041
(+) Report	10 504	11 000
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	15 575	19 954

AC -Bénévolat

Dossier : 00 - AAJT CONSOLIDE - Périodes de : 01/2023 à 12/2023

BENEVOLAT

Niveau / Collaborateur	Prestation des bénévoles	Temps (en mois)	Salaire brut mensuel estimé pour la tâche effectuée	Charges patronales	Valorisation du bénévolat / mois	Valorisation totale du bénévolat
Intermédiaire	Soutien scolaire (20 bénévoles)	5.01	2 518	4 029	6 548	32 811
Expert	Juriste (1 bénévole)	0.45	4 277	6 843	11 120	4 986
Expert	Conseil d'administration	4.51	5 037	8 059	13 096	59 059
TOTAL						96 856